



PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°36 – 2014

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.-- pour soutenir la réalisation du projet de nouvelle Garenne

Responsables : Gérard Produit, Bernard Penel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte / Enjeux

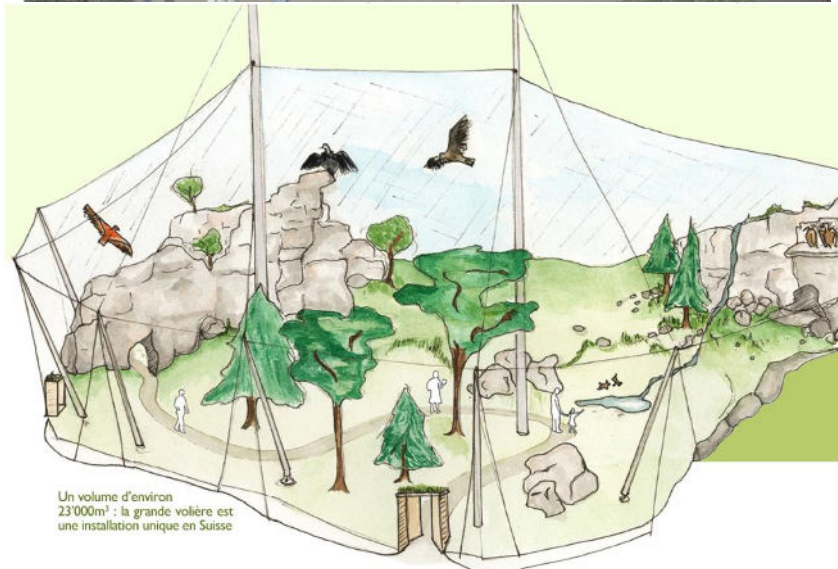
Le parc animalier de la Garenne est implanté à Le Vaud depuis bientôt 50 années. Pendant plusieurs décennies il a été le lieu le plus visité du district sur le plan touristique. Le nouveau Conseil de fondation a développé un projet ambitieux et novateur qui vise à améliorer radicalement l'attractivité du Zoo de la Garenne auprès du public familial et des scolaires du bassin lémanique. Ce projet est doublement intégré dans l'offre touristique de la région. D'une part sur le plan de la planification (plan directeur touristique et plan directeur régional), et d'autre part sur le plan de la promotion touristique régionale. Une fois réalisé, ce projet pourra sans peine remonter à la première place des lieux touristiques les plus visités de notre district. Le parc zoologique de la Garenne est atypique de par son histoire et les missions qu'il conduit, en particulier son rôle dans la réintroduction des espèces européennes en voie de disparition, qui lui ont valu sa reconnaissance scientifique et sa réputation internationale. Ce projet est soutenu par d'importants sponsors qui sont attirés par l'originalité et le caractère « éducation à l'environnement » du projet.

En partenariat permanent avec la commune (qui a réalisé un travail foncier remarquable et déterminant), la région a accompagné ce projet dans une optique qui a toujours veillé à préserver le caractère subsidiaire à l'action publique. Les soutiens financiers déployés se sont toujours inscrits dans des actions structurantes. Une somme de CHF 60'000.— (préavis n°10-05) a été dégagée pour permettre la réalisation d'un pavillon pédagogique permettant au parc animalier de recevoir dans de bonnes conditions des classes d'école (en moyenne 150 classes et un peu plus de 2'000 élèves annuellement). D'autres soutiens de la commune de Le Vaud et de la région ont été utilisés pour réaliser le PPA (préavis n°26-07 CHF 20'000) et mobiliser des professionnels extérieurs pour l'établissement du projet (architecture et aménagements paysagers) ainsi que les concepts de gestion et scénographiques (préavis n°61-10 CHF 50'000).

L'approche des collectivités a toujours veillé à ce que les porteurs du projet (Conseil de fondation, collaborateurs du parc zoologique et professionnels bénévoles de la région) soient responsabilisés au maximum. Ainsi, les communes du district n'ont jamais eu à mobiliser des soutiens financiers pour le fonctionnement du zoo. Dans le même état d'esprit nous veillerons à ce que cette nouvelle offre prenne toute sa place dans la promotion touristique régionale et que la très importante mission pédagogique qui sera développée par le parc zoologique soit mise en réseau avec les autres offres (parc naturel régional du Jura vaudois,...) et bien intégrée dans l'offre régionale à destination des scolaires du bassin lémanique.

Le Conseil de fondation a entrepris une démarche de mobilisation de soutiens financiers qui, à bien des égards, est exemplaire. Près de 84% du financement du projet (hors emprunt LADE) provient de donations de fondations privées et des fonds propres du Conseil de fondation.

Bâtiment d'exploitation et centre de soins



*Illustration de l'aménagement d'une
partie du nouveau parc animalier*



2. Inscription de la nouvelle Garenne dans les investissements régionaux 2014-2015

Depuis 2010 le concept de financement des investissements régionaux a été l'objet d'intenses discussions au sein des communes et dans la région, débat qui a débouché en 2013 sur la présentation d'un préavis devant tous les législatifs communaux membres de Régionyon. Si la majorité des communes a approuvé le mécanisme proposé, le seuil fixé pour sa mise en œuvre n'a pas été atteint. Cette situation a engendré l'émergence de nombreuses questions tant autour du concept d'investissement choisi qu'à propos du rôle et des missions du Conseil régional. Le Conseil intercommunal a désigné en décembre 2013 une commission pour approfondir la réflexion autour de ces questions, en collaboration avec le CoDir. Cette commission s'est organisée en son sein en proposant au CoDir un mode de collaboration spécifique autour d'un calendrier de travail serré. Le CoDir salue la volonté de la commission de mener ainsi à bien les travaux qui lui sont confiés.

Les besoins demeurent et les communes concernées font avancer les projets. Quelques uns de ces derniers sont arrivés en phase de concrétisation et n'attendent plus que la décision de la participation financière de la région pour entamer leur réalisation. Faute de quoi, on court le risque réel de perdre des financements de tiers qui pour certains sont conditionnés au respect d'un calendrier. En attendant qu'un nouveau concept de financement régional solidaire soit validé et au regard de l'urgence de la réalisation de certains projets d'investissement régionaux qui doivent être impérativement réalisés dans les deux prochaines années, le CoDir décrit dans le présent chapitre les projets qui devront être cofinancés par la région d'ici à fin 2015 en vue de leur réalisation.

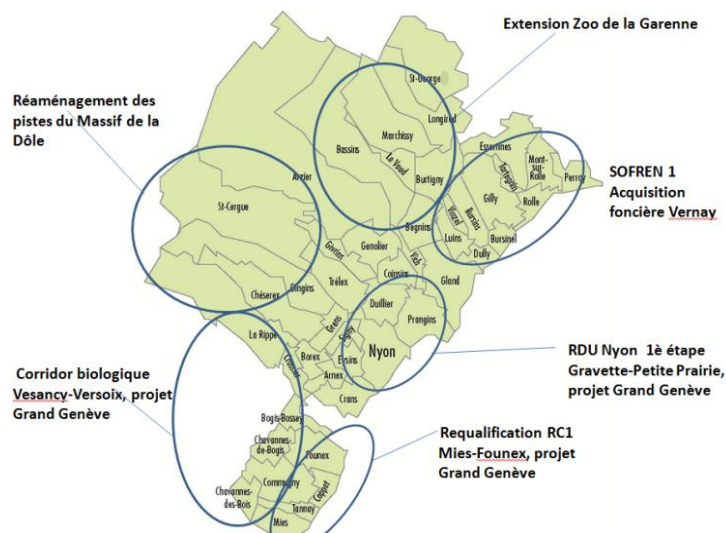
Sur le plan de la méthode de travail, le CoDir a collaboré pour la sélection des projets avec les membres de la commission de gestion & finances. En effet ces derniers ont une connaissance approfondie de l'ensemble des projets présentés au Conseil intercommunal, de la réflexion engagée sur les investissements régionaux ainsi que du fonctionnement de l'Association. Les membres de cette commission ont fonctionné comme un groupe de travail consultatif qui a échangé directement avec le CoDir. L'avis des membres de la commission du Conseil intercommunal en charge de la réflexion sur les investissements régionaux a été également sollicité.

2.1 Sélection des projets à réaliser entre 2014 et 2015

Une douzaine de projets susceptibles d'être réalisés entre 2014 et 2015 ont été analysés. Ces projets doivent :

1. Être reconnus d'intérêt régional
2. Être inscrits dans le premier programme d'investissement et répondre aux sept critères de base des investissements régionaux (Cf. préavis n°18-12)
3. Être portés par une ou des communes sièges.
4. Être réalisables d'ici 2016.
5. Être inscrits concrètement dans une planification supérieure (région, canton, aggro, OFROU, etc.)
6. Avoir obtenu l'engagement financier de tiers

Chacun des projets retenus répond à ces critères. Sur la douzaine de projets examinés, six projets d'investissements sont retenus pour la période 2014-2015.



PROJETS POUR RÉALISATION 2014-2015 – FINANCEMENT DES PROJETS

	Coût total des projets	financement régional	FRET	financement communal	financement tiers (VD, CH, privés,...)	Calendrier
Nouvelle Garenne, extension parc animalier	CHF 14'419'887.-	CHF 260'000.-	CHF 330'000.-	CHF 330'000.-	CHF 13'499'887.-	réalisation
Massif de la Dôle aménagement pistes	CHF 996'000.-	CHF 800'000.-	CHF 196'000.-	CHF -	CHF -	réalisation
Environnement : corridors biologiques Vesancy-Versoix	CHF 1'760'000.-	CHF 200'000.-	CHF -	CHF 200'000.-	CHF 1'360'000.-	réalisation
RDU-1^{ère} étape Nyon-Gravette	CHF 3'611'000.-	CHF 745'000.-	CHF -	CHF 1'408'000.-	CHF 1'417'000.-	réalisation
Requalification RC1 - Mies-Founex	CHF 26'322'015.-	CHF 1'325'000.-	CHF -	CHF 5'300'945.-	CHF 19'730'620.-	étude projet d'ouvrage & réalisation
SOFREN I - ZAI du Vernay	CHF 2'000'000.-	CHF 1'000'000.-	CHF -	CHF -	CHF 1'000'000.-	réalisation
	CHF 49'108'902.-	CHF 4'330'000.-	CHF 526'000.-	CHF 7'279'945.-	CHF 37'007'507.-	

L'ensemble des projets est soutenu par les communes territorialement concernées ; elles ont confirmé leur engagement financier et politique en vue de la concrétisation des projets. Trois projets sont liés à l'agglomération du Grand Genève. Les communes concernées, la région et le Conseil d'Etat vaudois se sont engagés par la signature d'un protocole additionnel (octobre 2010)

Préavis n°36-14 Crédit d'investissement pour la réalisation de la nouvelle Garenne

à la réalisation de ces projets. Les projets de 1^{ère} génération inscrits en priorité A doivent se concrétiser avant 2015 faute de quoi, en constatation d'une non réalisation, la subvention promise pourrait être perdue et la Confédération se réserve la possibilité de revoir son taux de subvention au projet d'agglomération pour la génération suivante. Pour le projet de La Garenne, la participation de fondations privées est très importante : près de 7 millions CHF. Ces dernières considèrent que l'engagement des collectivités locale, régionale et cantonale sur le plan politique et financier est déterminant et indispensable comme préalable à leur engagement financier.

Tant les membres de la commission de Gestion & Finances que ceux de la commission du Conseil intercommunal en charge de la révision du concept des investissements régionaux conviennent de la nécessité de trouver une solution pour le financement solidaire régional, en particulier pour les projets dont les financements et exigences de partenaires tiers privés ou publics ne dépendent plus que de la décision de participation financière régionale.

2.2 Descriptif des projets à réaliser en 2014-2015

Nouvelle Garenne - extension du parc animalier

Contenu	La réalisation du nouveau parc animalier va donner une nouvelle image à l'action environnementale de La Garenne. La concrétisation de ce projet phare en matière de sauvegarde des espèces européennes en voie de disparition et d'éducation à l'environnement est extrêmement importante.
Enjeux	Le financement de tiers privés et l'autofinancement représentent près de 90% du coût du projet (hors emprunt LADE). La conduite du projet par son Conseil de fondation est très dynamique et exemplaire en matière de mobilisation de ressources.
Intérêt régional	La Garenne était le lieu le plus visité du district, il devrait à nouveau occuper cette place avec le nouveau projet. la dimension environnementale (contribution à la réintroduction d'espèces en voie de disparition) et pédagogique en font un lieu unique dans la région, le canton et en Suisse romande. Le soutien de la commune et de la région a toujours veillé à demeurer subsidiaire dans ce projet. Durant la phase d'élaboration du projet, les collectivités ont concentré leur soutien à la structuration du projet (PPA, conditions-cadres et foncier). Avec le prêt LADE de CHF 1.5 millions accordé en décembre 2013 par le Conseil d'Etat, la réalisation de ce projet pourrait commencer ces prochains mois.
Risques	Le risque majeur si le soutien régional ne se concrétise pas est le retrait des sponsors privés qui considèrent que l'appui des collectivités locale, régionale et cantonale est déterminant.

Aménagement des pistes de La Dôle

Contenu	L'aménagement des pistes autorisé par le PPA permettra de garantir leur ouverture sur un plus grand nombre de jours durant la période hivernale et de bénéficier de ce fait d'une meilleure répartition financière du forfait transfrontalier, gage de recettes supplémentaires.
Enjeux	Avec cet investissement complémentaire, les résultats de l'exploitant Télé-Dôle SA ne devraient être que meilleurs.

Intérêt régional	Le massif de la Dôle avec son domaine skiable fait partie du patrimoine régional. La plupart des habitants ont appris à skier sur le massif. Les communes du district ont manifesté leur volonté de sauver le massif en investissant dans le télésiège en 2006 et en apportant un coup de main financier à la société durant la campagne déficitaire 2010-2011.
Risques	La non réalisation de l'aménagement des pistes exposerait l'exploitant à des risques de non-ouverture des pistes et donc de pertes de recettes lorsque l'enneigement est insuffisant, pendant que le massif voisin des Tuffes pourrait lui ouvrir ses pistes dans ces mêmes conditions

Corridor biologique Vesancy-Versoix

Contenu	Ce projet vise à assurer un continuum biologique tant pour la faune que pour la flore le long de la rivière de Vesancy à Versoix. Un ensemble de mesures est proposé pour favoriser la circulation de la faune.
Enjeux	La préservation de la biodiversité de la faune et de la flore est l'enjeu fondamental de ce projet. Le corridor biologique s'inscrit dans le Grand Genève, il bénéficie de soutiens financiers conséquents des parties genevoise et française ; le canton de Vaud et la Confédération soutiennent également financièrement le projet. Les partenaires vont s'engager dans la signature d'une charte le 27 février 2014.
Intérêt régional	Ce projet est soutenu par une dizaine de communes de l'Ouest du district. Il s'inscrit également dans le PDRN. Il marque la volonté d'inscrire des actions concrètes dans le domaine de l'environnement qui jusqu'à présent a été le parent pauvre des actions publiques.
Risques	Si le projet ne se réalise pas l'on continuera d'observer un appauvrissement graduel du milieu naturel du périmètre. De plus, la politique environnementale est considérée tant par le canton que par la confédération comme un complément à la mise en œuvre des projets d'infrastructures dans notre région. Cette corrélation entre développement et environnement est nécessaire pour l'engagement du soutien des tiers (VD-CH) à nos projets en général.

RDU première étape secteur Nyon

Contenu	Le projet de route de distribution urbaine est un projet structurant et constitue une pièce maîtresse dans le développement du district en matière de mobilité et de potentiel de nouveaux habitants et emplois : il contribuera à dessiner et concrétiser de nouveaux morceaux de ville.
Enjeux	Le développement dans le périmètre RDU permettra d'économiser le sol et de disposer d'excellentes conditions pour que les habitants et emplois du périmètre empruntent les transports publics. A noter que le foncier des pièces urbaines qui sont appelées à être développées à moyen terme sera pour partie en mains publiques. La participation financière de l'Etat de Vaud concerne une section hors localité de la route cantonale, donc éligible au financement de la base légale de la loi sur les routes. Les discussions sont en cours pour que le canton assume sa part de financement. Selon le niveau de participation financière réel qui sera obtenu, la charge financière résultante pourra être assurée pour moitié par la

commune et pour moitié par la solidarité régionale.

- Intérêt régional** L'inscription formelle du projet dans les planifications intercommunale, régionale et d'agglomération ont été l'occasion pour les communes de confirmer l'intérêt régional de cet important projet structurant pour la région. Un accord partenarial entre les 7 communes concernées (SDAN), le canton et la région ont permis de recruter un chargé de projet pour conduire ce dernier. La commune territoriale de Nyon a déposé la demande de crédit globale à son Conseil communal.
- Risques** Si le projet ne se réalise pas il accroîtra la pression sur d'autres secteurs de la région avec le risque d'accentuer le phénomène de mitage du territoire. Son inscription dans le Grand Genève nécessite de respecter un calendrier de réalisation.

Requalification de la RC1 entre Mies et Founex

- Contenu** Ce projet qui s'inscrit en cohérence avec les planifications supérieures, permettra notamment de sécuriser les accès aux espaces publics le long du lac, de réduire les vitesses et l'accidentologie sur l'axe et de proposer un nouvel itinéraire de mobilité douce très convivial de près de 5 kilomètres le long du lac
- Enjeux** Diminution des risques d'accidents par la limitation des sur-largeurs de la voirie, accès aux espaces publics du bord du lac sécurisés ; amélioration de la qualité paysagère de l'espace et de la convivialité générale. Pour plus des trois quarts du coût, ce projet bénéficie d'importants soutiens financiers cantonaux et fédéraux.
- Intérêt régional** La requalification de la RC1 lui confère un nouveau rôle régional en limitant sa fonction de transit. Les 4 communes concernées soutiennent le projet depuis sa genèse en 2004. Les communes se sont engagées par voie de convention avec le canton et la région à assurer leur part de financement. Ce projet, inscrit dans l'agglomération du Grand Genève 1 et 2, est susceptible pour la prochaine phase de traiter la traversée du bourg de Coppet et de s'étendre le long de la RC1 de Crans-près-Céligny à Perroy.
- Risques** Si le projet ne se réalise pas la fonction de transit de la RC1 perdurera en maintenant la qualité médiocre de l'axe actuel. Les importants appuis financiers fédéraux et cantonaux ne seront pas mobilisés. Son inscription dans le Grand Genève nécessite de respecter un calendrier de réalisation.

SOFREN 1 Zone d'activités intercommunale du Vernay

- Contenu** Il concrétise une démarche engagée dans le cadre du PDRN et du SDOR pour disposer d'une zone d'activités intercommunale permettant de loger des entrepreneurs ne trouvant plus de place à l'intérieur des localités (abattoir régional,...) ; les demandes des artisans sont pressantes depuis de nombreuses années.
- Enjeux** La réalisation de ce projet permettra de réunir des conditions-cadres pour les entreprises du secteur secondaire qui ont besoin de trouver des conditions appropriées pour leur développement.
- Intérêt régional** Le projet du Vernay est porté par une dizaine de communes de la région

Préavis n°36-14 Crédit d'investissement pour la réalisation de la nouvelle Garenne

rolloise. Les SDOR a mandaté la SOFREN pour mener le projet à terme ; ce projet est autoportant et repose sur un partenariat privé-public. Ce projet s'inscrit dans le principe de l'aide au démarrage de la société foncière régionale.

Risques Si le projet ne se réalise pas les entreprises du secteur secondaire seront incitées à quitter la région pour trouver ailleurs des conditions propices à leur développement.

2.3 Financement des investissements régionaux 2014-2015

Plusieurs voies sont possibles pour traiter le financement de ces projets : projet par projet, famille de projet, un préavis traitant plusieurs projets individuellement ou une grappe de projets indissociables.

- i) La voie de l'approche par famille de projet est extrêmement difficile à organiser du fait que tous les projets d'une même famille ne sont pas prêts à être réalisés en même temps ; de plus cette approche par famille nécessiterait une phase de réalisation temporelle étalée sur près de 15 à 20 années.
- ii) L'approche projet par projet est dispendieuse en énergie/temps et présente le risque de la dispersion des positions communales en fonction des projets ; de plus, on court le risque que certaines communes privilégient les projets dans un certain cercle de proximité géographique au détriment de projets positionnés au cœur d'autres sous-régions.
- iii) L'approche par grappe de projets indissociables, retenue initialement par le CoDir, présente l'inconvénient aux yeux des commissions consultées de ressembler par trop à une réduction de l'ancien programme des investissements régionaux.

Quelle que soit la voie choisie, la marge de manœuvre est donc très restreinte pour cette période 2014-2015. En effet, nos ressources financières ne suffisent pas pour assurer le financement régional de tous les projets décrits sous les points 2.1 et 2.2. Il est également difficile de mettre en oeuvre un nouveau mécanisme à court terme considérant que la commission mise en place par le Conseil intercommunal travaille avec le CoDir pour mettre en oeuvre un nouveau concept de financement des investissements régionaux.

Dans l'intervalle, et pour faire face au financement de ces investissements 2014-2015, le CoDir envisage d'utiliser le mécanisme qui a été accepté par une majorité de communes. Une adaptation consisterait à prendre en compte une moyenne sur cinq années des données IGI-DMU pour pallier au lissage « naturel » qui existait avec un programme sur 20 ans.

Pour certains projets de cette phase 2014-2015, une participation financière forfaitaire pourrait être sollicitée au près de certaines communes partenaires comme Crans-près-Céligny et Essertines-sur-Rolle. La commune de Bassins pourrait également être approchée pour certains projets particuliers.

3. Participation financière régionale à la nouvelle Garenne

Comme indiqué dans le chapitre 2 ce projet d'investissement en faveur de la nouvelle Garenne s'inscrit dans les investissements à réaliser dans la période 2014-2015. Il est rappelé que le soutien des collectivités publiques tant communale, que régionale et cantonale sont considérés comme déterminants pour les importants sponsors privés qui apportent un soutien au projet de près de 7 millions de CHF.

Préavis n°36-14 Crédit d'investissement pour la réalisation de la nouvelle Garenne

La région a joué un rôle majeur dans l'obtention laborieuse d'un prêt LADE qui a finalement été accordé par le canton de Vaud. Il serait paradoxal que la région ne puisse pas concrétiser à son tour son soutien financier.

Coût total du projet	Financement régional	Fonds régional d'équipement touristique	Financement communal	Prêt LADE	Fonds propres et financement privés
CHF 14'489'887	CHF 330'000 -CHF 70'000(1) =CHF 260'000	CHF 330'000	CHF 330'000	CHF 1'500'000	CHF 11'999'887
				13'499'887	
100%	2.3%	2.3%	2.3%	10.3%	83%

(1) Préavis n° 26-2007 20'000 ; Préavis n°61-2010 50'000

Nous disposons pour financer ce crédit d'investissement en faveur de la nouvelle Garenne de la capacité de prélever ce montant sur le compte d'investissement pour autant que l'on puisse amortir cette somme sur vingt années en lieu et place des cinq années habituelles. Ce qui représente une somme de CHF 13'000.- à amortir chaque année.

4. Calendrier

Le Conseil de fondation dispose de toutes les autorisations nécessaires (permis de construire,...) pour débiter les travaux.

Le chantier de réalisation de la nouvelle Garenne devrait commencer durant ce premier semestre 2014. La fondation de la Garenne nous demandera certainement de concrétiser notre soutien financier durant l'année 2014.

5. Conclusion

Cette participation financière régionale, modeste mais néanmoins déterminante, permet de conclure une démarche d'accompagnement des différentes phases du projet qui a débuté il y a près de 10 années. La réalisation de ce projet est exemplaire grâce à la dynamique engagée par le Conseil de fondation et aux soutiens apportés par les différentes collectivités communale, régionale et cantonale qui ont oeuvrés à réunir les différentes conditions-cadres favorisant la concrétisation du projet.

Le mode de financement de ce projet, qui fait partie des investissements régionaux à financer durant les années 2014-2015, ne préjuge en aucune manière les options de financement qui seront proposées pour les autres projets à réaliser durant cette même période 2014-2015.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°36-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 260'000.— pour la réalisation de la nouvelle Garenne
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion & finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'approuver la demande de crédit de CHF 260'000.—pour la réalisation de la nouvelle Garenne
- d'imputer ce montant sur le compte d'investissement et de l'amortir sur 20 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 février 2014, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger